

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

PROFESSION D'INFIRMIER - (N° 1029)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° 122

présenté par
Mme Dubré-Chirat

ARTICLE PREMIER

I. – À l'alinéa 10, substituer à la première occurrence des mots :

« de la personne »,

les mots :

« du patient ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 11.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.